



Les Économistes atterrés

www.atterres.org

Sur le programme de Valérie Pécresse ou, « je serai le chef dont la France a besoin »

Henri Sterdyniak

6 Février 2022

Sommaire

1 - Stopper l'immigration actuelle et défendre les valeurs de notre République.	4
2 - Rétablir l'ordre.....	4
3 - Réduire la bureaucratie pour augmenter fortement les revenus.....	5
4 - Libéraliser l'économie pour créer davantage de richesses et d'emplois.....	7
5 - Fiscalité.....	8
6 - Écologie : Faire de la lutte contre le changement climatique une opportunité pour nos emplois	9
7 - École : Refaire de l'école un puissant levier d'intégration et de promotion. Remettre les fondamentaux au cœur de l'école.....	10
8 - Remettre la famille au cœur de notre politique.....	10
9 - Un plan d'urgence pour la santé et la prise en compte du handicap.....	12
10 - Promouvoir les arts et la culture.....	12
11 - Mettre fin à une gouvernance verticale, solitaire et inefficace.....	12
12 - Faire de nouveau rayonner la France dans le Monde.....	12
13 - Europe : « Je suis pour l'Europe des nations et contre l'Europe fédérale ».....	12
14 - Le chiffrage	13
Pour conclure.....	15

L'oligarchie financière a déjà son candidat, Emmanuel Macron. Ses réalisations, comme son programme, correspondent aux vœux du patronat : intégration européenne, mise en cause du droit du travail, baisse des impôts et des cotisations sociales, baisse des dépenses publiques et sociales, subventions aux entreprises pour se lancer dans le capitalisme technologique vert (la *réponse* du capital à la question écologique comme à celle de la désindustrialisation de la France).

Mais Emmanuel Macron a dû composer avec les colères populaires (Gilets jaunes) ; il ne doit pas trop mécontenter les classes moyennes (report du projet sur les retraites) ; il est difficile de baisser les dépenses publiques (enseignement, santé, régaliens), d'où, en particulier, une certaine retenue dans la baisse des impôts sur les entreprises (25 milliards, en niveau annuel, quand même) et finalement un gonflement du déficit public (augmenté de 2,5 points, de 2017 à 2022, hors effets de la crise Covid et de la conjoncture). Il a suscité un net rejet des classes populaires et d'une certaine partie des classes moyennes, en particulier celles liées au secteur public.

Que reste-t-il à Valérie Pécresse : surfer sur le mécontentement des classes moyennes, évoquer l'épouvantail de la dette, promettre au patronat de faire mieux que Macron ?

Valérie Pécresse, comme tous les candidats, devrait gérer la question écologique, celle du pouvoir d'achat (salaires, prestations sociales), la désindustrialisation, la dégradation des services publics, la question européenne (qui empêche certaines politiques nationales). En fait, face à la montée de l'extrême droite (ou plutôt l'accompagnant), elle met en avant les thèmes « lutte contre l'immigration » et « sécurité intérieure », plutôt que le thème « soutien aux entreprises, dynamiser l'économie ». Toutefois, son programme économique comporte les thèmes traditionnels de la droite : baisse du nombre de fonctionnaires : report de l'âge de départ à la retraite à 65 ans, et de dangereux points saillants : hausse des salaires financée par la suppression des cotisations salariés vieillesse, baisse de l'impôt sur les successions. Elle prétend en même temps améliorer les services publics.

Le titre de son site est : « **Pour la fierté française retrouvée** » ; celui de son programme est : « **Le courage de dire et la volonté de faire** »

Dans l'introduction, la candidate annonce : « Après deux quinquennats qui ont abîmé la France, je veux restaurer la fierté française ». Elle dénonce « les maux qui accablent la France : dette, islamisme, insécurité, immigration » et désigne ses adversaires : « les islamo-gauchistes, les racistes et les idéologues de l'écologie punitive ». « Je serai la présidente de l'impunité zéro ». Elle veut s'inscrire dans le gaullisme social, avec « l'association du travail au capital » et « La France doit redevenir une puissance souveraine ». Du point de vue économique, elle proclame : « Pas de politique du pouvoir d'achat sans baisse de la dépense publique : 200 000 fonctionnaires inutiles en moins, réforme des retraites et de l'assurance chômage ; 45 milliards d'économies nettes d'ici 2027 ». Elle se présente en femme décidée et

énergique, capable d'être un chef.

Son [programme](#) commence donc par l'immigration et la sécurité.

1. Stopper l'immigration actuelle et défendre les valeurs de notre République.

Valérie Pécresse veut instaurer des quotas d'accueil, la suspension des visas d'entrée pour les citoyens des pays qui refusent de reprendre leurs ressortissants, l'expulsion effective des déboutés du droit d'asile, le recentrement de l'AME¹, la nécessité de cinq années de résidence régulière en France pour toucher les prestations non contributives (prestations familiales, allocations logement²), la fin du droit du sol automatique (examen à 18 ans du niveau d'adhésion aux valeurs françaises), des restrictions au regroupement familial, la présomption de majorité pour les mineurs non accompagnés qui refusent le test osseux, l'obligation de cours et d'un examen de français pour l'obtention d'un titre de séjour. Elle veut imposer un plafond de 30 % de logements sociaux par quartier et un nombre maximum de non-francophones par classe.

Elle préconise l'expulsion des étrangers soupçonnés de complicité avec le terrorisme et une modification de la Constitution pour pouvoir contrôler les condamnés pour terrorisme à leur sortie de prison.

Elle veut introduire un serment de respect de la laïcité pour les fonctionnaires, interdire le voile islamique pour les accompagnatrices scolaires et interdire le burkini dans les baignades publiques.

Le chapitre mêle, de façon regrettable, les questions d'immigration, celles de la lutte contre le terrorisme et celles de laïcité. Il reprend les thèmes du Rassemblement national, à peine atténués.

2. Rétablir l'ordre

Valérie Pécresse annonce 5 milliards pour un équipement moderne des policiers, des peines planchers pour les agressions de policiers, l'armement des polices municipales, la modification de la Constitution par une loi sur la sécurité intérieure pour donner le droit à la police d'utiliser des moyens modernes de surveillance des délinquants présumés.

Elle promet 3 milliards par an pour la justice (avec 16 000 recrutements) et 2 milliards d'investissements. Impunité zéro pour les délinquants. Simplifier les procédures. Favoriser les comparutions immédiates. Juger les violences conjugales

¹ Le coût annuel de l'Aide Médicale d'État est actuellement de l'ordre de 1 milliard.

² La règle existe déjà pour le RSA. Le gain possible pour les finances publiques serait faible (de l'ordre de 200 millions par an). La mesure est inacceptable vis-à-vis des enfants résidant légalement en France, mais privés de toutes prestations.

en 15 jours. Créer des prisons légères dans des bâtiments inoccupés. Construction de 20 000 places de prisons. Doubler les places dans les centres éducatifs fermés pour mineurs. Faire descendre la majorité pénale à 16 ans (au lieu de 18). Elle voudrait des circonstances aggravantes pour les actes commis dans les « quartiers de reconquête républicaine » (*ce qui est anticonstitutionnel*).

3. Réduire la bureaucratie pour augmenter fortement les revenus.

Valérie Pécresse proclame « **Il faut remettre la valeur travail au centre de notre société** », *ce qui signifie pour la droite réduire les prestations sociales, reculer l'âge de la retraite, obliger les chômeurs à prendre des emplois mal payés, avec de mauvaises conditions de travail.*

Son programme comportait une hausse des salaires financée par une baisse des cotisations. « Augmenter les salaires nets inférieurs à 2,2 SMIC de 10 %, dans les cinq ans. Le basculement progressif des cotisations vieillesse salariales vers les entreprises représentera déjà une hausse de 8,3 % du salaire net. L'État compensera les entreprises à hauteur des 2/3 de leurs coûts et négociera le tiers restant avec elles dans le cadre d'une conférence salariale et sociale annuelle. Valérie Pécresse poursuivra la réforme de l'assurance chômage en renforçant la dégressivité des allocations, reformera les retraites, luttera de manière accrue contre les fraudes sociales et fiscales, conclura des accords donnant/donnant avec les entreprises avec plus de flexibilité du temps de travail. *Le taux des cotisations des salariés au régime général est actuellement de 7,3 %. Leur suppression augmenterait de 9 % le salaire net. Cependant, leur suppression jusqu'à 2,2 SMIC (soit 3 500 euros, le plafond de la Sécurité sociale) coûterait 40 milliards, qui s'ajouteraient aux 60 milliards d'exonérations de cotisations employeurs déjà existantes, ce qui fragiliserait encore plus le financement de la Sécurité sociale. La mesure entraînerait un effet de seuil injustifiable à 3500 euros. Elle aboutirait à ce paradoxe que seuls les cadres financeraient directement le régime général de retraite, dont ils bénéficient relativement moins. Le caractère paritaire de la Sécurité sociale serait fragilisé (comme la réforme du financement de l'assurance-chômage a fragilisé l'Unédic). La réforme mettrait en cause le caractère contributif de l'assurance retraite, ce que le Conseil constitutionnel devrait refuser, comme il l'a déjà fait pour une proposition similaire (le 6 août 2014).*

Cependant, compte-tenu des critiques du patronat, Valérie Pécresse a modifié sa proposition. Il ne s'agirait plus que d'une baisse de 2,4 % du taux de cotisations vieillesse des salariés, prise en charge par l'État (soit, d'une hausse de 3 % du salaire net), les entreprises étant ensuite incitées, par un Observatoire paritaire des salaires, à augmenter les salaires des 7% manquants, sachant qu'elles auraient des contreparties, en particulier en termes de flexibilisation des horaires. *La mesure bénéficierait à tous les salariés, mais seule la partie des salaires sous plafond serait revalorisée ; elle coûterait environ 18 milliards à l'État. On peut lui faire les mêmes*

objections qu'à la mesure précédente : peut-on priver de ressources le régime général, dont les dépenses doivent augmenter à l'avenir ? Peut-on détruire le caractère contributif de la retraite ? De toute évidence, cette mesure annonce une baisse des retraites publiques.

Mieux associer le travail au capital en se fixant comme objectif que, dans 5 ans, 10 % du capital des sociétés cotées soit détenu par leurs salariés. Les entreprises non cotées devront aussi suivre le mouvement. Par contre, rien n'est dit sur les pouvoirs des salariés au sein des entreprises, sur leur représentation en tant que tels dans les Conseils d'Administration.

Réforme des retraites : passage à 65 ans de l'âge légal de la retraite ; faire passer le minimum contributif au SMIC net (soit 1270 euros au lieu des 1000 euros annoncé par Macron³). Même si le taux de chômage officiel est de 8%, la prise en compte des chômeurs découragés et des salariés en temps partiel subi l'amène à 16%. Le passage à 65 ans mettrait sur le marché du travail environ 1,5 million de personnes supplémentaires. Il est peu probable qu'il y ait une forte hausse de l'activité qui entraînerait la hausse nécessaire de 5 % de l'emploi ; on risque plutôt de voir une hausse du chômage. Le gain à terme de l'ordre de 36 milliards pour le système des retraites serait contrebalancé par une dépense supplémentaire de l'ordre de 12 milliards pour l'Unedic, l'ASS ou le RSA. Au rythme de 6 mois par an, en 2027, on ne peut passer qu'à 64 ans, soit un gain maximum de 18 milliards.

Faire passer la pension de réversion de 54 à 75 % de la pension du défunt si la veuve n'a pas de droit propre. C'est une proposition mal conçue, avec des effets de seuil (quid si la veuve a de très faibles droits propres ?) ; la bonne proposition est que le montant de la pension de réversion soit des deux tiers de la pension du conjoint décédé moins un tiers de la pension du conjoint survivant, de sorte que le niveau de vie du conjoint survivant soit préservé.

Généraliser la dégressivité de 30 % de l'assurance-chômage au bout de 6 mois. Mesure dont on sait le peu d'efficacité sur l'emploi, mesure qui paupérise les chômeurs dont l'allocation moyenne n'est déjà que de 1260 euros.⁴

Refuser le RSA jeunes, mais créer un Revenu Jeunes Actifs, de 670 euros par mois, attribué aux jeunes qui acceptent de se former dans des métiers en tension. C'est vraiment une proposition minimale, qui ne règle pas la question de la précarité des étudiants ou de la masse des jeunes chômeurs.

³ Pour un coût à long terme de 7 milliards, de 2 milliards dans 5 ans puisque la mesure ne s'appliquerait pas aux pensions déjà liquidées.

⁴ Elle ferait économiser 7 milliards à l'Unedic si elle est appliquée sans plancher

4. Libéraliser l'économie pour créer davantage de richesses et d'emplois

Le programme de Valérie Pécresse proposait de mettre fin aux 35 heures par des accords d'entreprise ; sans accord, passer automatiquement aux 39 heures payées 39 heures. *La durée du travail est déjà de 39 heures en moyenne pour les salariés à temps plein. La mesure aurait abouti seulement à supprimer la majoration des heures supplémentaires pour beaucoup de salariés. Compte-tenu du niveau du chômage (16% nous l'avons vu), inciter à l'embauche serait plus pertinent.* Il semble que Valérie Pécresse a modifié son programme en : défiscaliser les heures supplémentaires sans restriction et sans plafond (actuellement celui-ci est de 5000 euros par an).

Céder les participations minoritaires de l'État (pour 15 milliards). Cela n'a guère d'intérêt financier quand l'État s'endette à taux zéro.

Réduire drastiquement les normes et les réglementations. Comme si celles-ci ne servaient à rien, ne protégeaient pas les salariés, les consommateurs ou l'environnement.

Renforcer le crédit d'impôt recherche sur les PME et adapter ses dispositions en fonction d'évaluations précises pour accroître encore son efficacité. Certes, il faudrait cibler le CIR, ne pas subventionner de prétendues recherches dans le domaine de la finance, du marketing...

Supprimer la C3S qui est « un impôt de production absurde qui taxe le chiffre d'affaires, pénalise la compétitivité de nos entreprises et se répercute en cascade à toute l'économie » (thèse saugrenue provenant du CAE). « Quand les réformes auront effectivement permis de réduire les dépenses publiques, il pourra être envisagé de s'attaquer aux autres impôts de production. En veillant toutefois à ne pas réduire l'autonomie fiscale des collectivités locales. (?) Après la suppression de la taxe d'habitation, accroître l'autonomie des collectivités locales en matière de fiscalité locale ». Le patronat et certains économistes (le CAE) ont fait une grande campagne contre les impôts à la production. Les impôts à la production étaient en fait la taxe foncière (15 milliards), la C3S (4 milliards), la contribution foncière des entreprises (CFE, 15 milliards), la CVAE (14 milliards), soit 48 milliards au total. La taxe foncière et la CFE financent les dépenses des collectivités locales pour les entreprises ; elles correspondent à la taxe foncière et la taxe d'habitation des ménages. La CVAE est peu justifiable du point de vue de la fiscalité locale, mais elle a le mérite de dépendre directement de l'activité de l'entreprise et de frapper la totalité de la valeur ajoutée. La C3S finance l'assurance vieillesse des non-salariés ; elle n'est plus payée que par les très grandes entreprises ; elle aussi dépend de l'activité de l'entreprise. La réduction de 10 milliards des impôts de production a déjà été réalisée en 2021 en divisant par 2 la CVAE et en réduisant de 50 % la valeur locative des établissements industriels pour la taxe foncière et la CFE. Après la suppression de la taxe d'habitation, c'était un nouveau coup à l'autonomie financière des collectivités locales. On voit mal comment

une nouvelle baisse des impôts de production (CVAE, CFE) ne porterait pas un nouveau coup à l'autonomie fiscale des collectivités locales.

Supprimer France compétences pour laisser les entreprises valider la formation permanente. Comme si le sérieux des formations n'avait pas besoin d'être vérifié.

Créer un Haut Conseil de la souveraineté économique et numérique pour contrôler les investissements directs étrangers (IDE) en France. Appliquer le principe de la réciprocité avec les pays étrangers sur l'ouverture des marchés publics. Viser l'objectif d'un cloud européen en 2030. Aider l'investissement de proximité par un crédit d'impôt de 50%.

Supprimer en 5 ans 200 000 fonctionnaires, soit 10 % de "l'administration administrante", c'est-à-dire des fonctionnaires qui gèrent des normes et des procédures en recentrant l'État sur ses fonctions essentielles - protéger, éduquer, soigner (+ 50 000 fonctionnaires) Il faut rappeler qu'il y a eu de nombreuses tentatives pour diminuer les fonctions de l'État : la RGPP (2007-2012), la MAP (2012-2017), la CAP22 (depuis 2017). Emmanuel Macron voulait réduire de 120 000 le nombre d'emplois dans la fonction publique ; en fait, il sera stable. Il y a des besoins importants dans la santé, la dépendance, l'enseignement supérieur, la justice, la police. Il n'y a pas 2 millions de fonctionnaires d'administrations administrantes. Les hôpitaux, les universités, la justice, la police ont besoin de personnels administratifs. Par ailleurs, l'État ne peut renoncer à gérer des réglementations, que ce soit la fiscalité, la lutte contre la fraude fiscale et sociale, le droit du travail, le contrôle de la qualité des produits, en particulier dans l'alimentation, le respect de la nature, de la biodiversité, de la qualité des bâtiments, etc. Des économies certes sont possibles : moins de recours au secteur privé, moins de communicants, la réduction des salaires excessifs des hauts fonctionnaires. En même temps, il faut réindexer le point d'indice de la fonction publique sur l'inflation et revaloriser fortement les débuts de carrière. Notons qu'il y a une certaine contradiction entre le report de l'âge de départ à la retraite et la baisse du nombre de fonctionnaires par non-remplacement des départs à la retraite. Faut-il aussi rappeler que la baisse de 150 000 du nombre de fonctionnaires pèsera sur le revenu des ménages et l'emploi des jeunes ?

5. Fiscalité

« Accroître la part de la protection sociale financée par l'impôt pour répondre à l'universalisation de nombreuses prestations sociales et renforcer l'acceptabilité de la Sécurité sociale ». Cela est vrai, mais pour la famille et la maladie, pas pour la retraite et les prestations chômage dont il faudrait au contraire réaffirmer le caractère contributif : le salarié a des droits car son salaire a supporté des cotisations. Faire passer à 50 % l'abattement sur la résidence principale à l'IFI (Impôt sur la fortune immobilière). Valérie Pécresse maintient la distinction introduite par Emmanuel Macron entre fortune immobilière et richesse financière.

6.Écologie : Faire de la lutte contre le changement climatique une opportunité pour nos emplois

Valérie Pécresse prétend « Mobiliser tous les leviers de l'économie française et de l'action des pouvoirs publics pour retrouver la trajectoire permettant d'atteindre la neutralité carbone en 2050 » tout en déclarant « **je refuse la version punitive de l'écologie** », et tout en prétendant alléger les normes et les réglementations.

Développer les incitations financières plutôt que les taxes pour décarboner la consommation des ménages (remplacement des véhicules ou des chaudières polluantes). *La taxe carbone n'est pas préconisée. Cette politique risque d'être coûteuse et de ne pas être à la hauteur de l'enjeu.*

Créer une taxe carbone aux frontières de l'Union pour se protéger contre le dumping social et environnemental. *Valérie Pécresse oublie qu'il faut d'abord étendre et généraliser la taxe carbone en France et en Europe pour avoir la légitimité permettant de créer une taxe aux frontières.*

Instaurer une préférence européenne en généralisant les clauses de contenu carbone dans tous les contrats publics et privés pour favoriser les circuits courts agricoles comme industriels.

Fusionner le Livret A avec le LDD pour mettre les ressources du Livret A au service de la transition écologique puisqu'à eux deux ils rassemblent près de 469 milliards d'euros. 120 milliards d'euros de prêts à la transition écologique pourront être ainsi destinés pendant le quinquennat aux entreprises qui développeront des projets bas carbone. *La collecte des livrets A et LDD atteint 25 milliards par an ; s'y ajoutent 30 milliards de prêts remboursés. Ces sommes sont actuellement utilisées pour le logement social, la rénovation des logements, les PME, les collectivités locales, l'ESS. Une partie est placée sur les marchés financiers. Leur fusion ne rapporterait rien ; il faudrait surtout réduire la partie placée sur les marchés financiers par la CDC. Pour augmenter les ressources de la transition écologique, il faudrait développer un secteur bancaire public et imposer un coefficient d'emploi aux banques vers des investissements verts.*

Remplacer les transports en commun fonctionnant au diesel par des transports propres, comme ce qui a été fait en Île-de-France.

Objectif 2035 pour interdire les véhicules neufs ne consommant que de l'énergie fossile, pas seulement les voitures, mais aussi les camions, cars, bus, trains, deux-roues, bateaux, petits avions. 2040 pour l'interdiction des véhicules neufs consommant pour partie de l'énergie fossile. *(C'est beaucoup trop lent)*. 50 % de biocarburants durables dans les gros avions. Développer les bornes de recharges et les filières industrielles françaises de production de tous les modes de transport électriques.

Valérie Pécresse préconise un mix nucléaire/Énergies renouvelables (EnR) pour permettre une croissance vigoureuse en respectant les contraintes écologiques.

Réinvestir dans les centrales nucléaires actuelles ; lancer 6 EPR ; lancer le projet Astrid de réacteur de 4^e génération et les projets de petits réacteurs modulaires. Développer les EnR, les capacités de stockage, l'hydrogène vert. En même temps, protéger les paysages et les zones de pêche des éoliennes (*ce qui est contradictoire*)
Supprimer la TVA sur les taxes du prix de l'électricité. Réformer le tarif régulé.

Protéger les espaces naturels : 10 % du territoire sous protection forte d'ici 20 ans pour protéger la biodiversité et signature d'un accord des pays riverains de la Méditerranée pour l'éradication des rejets de plastiques en mer.

Simplifier les lois pour éviter que la justice annule des grands projets de transport ferroviaire après des années de concertation, alors qu'ils sont d'intérêt écologique.

7. École: Refaire de l'école un puissant levier d'intégration et de promotion. Remettre les fondamentaux au cœur de l'école.

Augmenter l'enseignement des mathématiques et du français à l'école primaire.

Instaurer un examen d'entrée en 6^{ème} et créer des structures de rattrapage pour ceux qui échouent. Fin du collège unique (*sans autre précision, avec le risque d'orientation précoce*).

Ouvrir l'école au monde professionnel et inciter les entreprises à s'engager dans l'orientation des élèves. Développer l'apprentissage en exonérant de toute charge patronale les entreprises de moins de dix salariés qui forment un apprenti (*là encore, Valérie Pécresse distribue des exonérations de cotisations sociales sans tenir compte de l'équilibre des finances sociales et de la logique contributive des prestations chômage et retraite*).

Utiliser des enseignants retraités pour l'aide aux devoirs et les remplacements.

Créer des structures spécifiques pour les élèves perturbateurs.

Créer des peines planchers pour les agressions des enseignants par des parents.

Sanctionner les parents défaillants par la suppression des allocations familiales.

Créer des établissements d'enseignement autonomes sous contrat avec l'État.

Régionaliser le Capes.

Créer des contrats pour des secondes carrières dans l'enseignement.

Lancer l'étape II de l'autonomie des Universités.

Valérie Pécresse ne prévoit pas de moyens supplémentaires pour l'enseignement ; elle propose une autonomie sans moyens publics, donc en encourageant le financement par les parents ou les entreprises.

8. Remettre la famille au cœur de notre politique

Une allocation familiale dès le premier enfant (75 euros par mois). Revaloriser les AF (actuellement : 132 euros pour 2 enfants), les rendre de nouveau universelles.

Supprimer les conditions de revenu pour l'allocation de mode de garde.

Défiscaliser les pensions alimentaires. *L'impôt sur le revenu (IR) porte logiquement sur l'ensemble des revenus du ménage et tient compte de sa composition. Un parent isolé a droit à une demi-part supplémentaire. Il est logique qu'il (en fait, elle, dans l'immense majorité des cas) paie des impôts sur la pension alimentaire qu'elle reçoit, de même qu'il est logique que le parent qui la verse, puisse la déduire de son revenu. Ainsi, la somme en question est bien taxée une fois à l'IR. Il ne faudrait pas créer une nouvelle niche fiscale, qui ne profiterait qu'aux mères isolées imposables, donc les plus à l'aise financièrement. Par contre, l'allocation de soutien familial (ASF), versée aux mères isolées dès lors qu'elles ne perçoivent pas de pension alimentaire, est d'un montant ridicule (116 euros par mois); les pensions alimentaires sont généralement beaucoup trop faibles. L'ASF devrait être fortement revalorisée (au minimum à 350 euros par mois, le seuil de pauvreté pour des enfants). Le ministre de la Justice devrait donner des instructions aux magistrats pour revaloriser fortement les pensions alimentaires, de sorte que le coût financier du divorce pèse sur le parent le plus riche, qui n'a pas la garde (le père, en général) et pas sur les enfants. Dans ces conditions, l'ASF, comme la pension alimentaire, devront être considérées comme des revenus et être imposables.*

Individualiser l'AAH. *Nous ne pouvons qu'approuver.*

Créer une « banque des jeunes » pour prêter aux étudiants qui ne rembourseraient qu'après avoir atteint un certain niveau de revenu (*mais il n'est pas question d'augmenter les bourses ; ainsi, les étudiants issus des classes populaires devraient rembourser leurs études à l'âge où ils s'installent, fondent une famille*).

Doubler le crédit d'impôt pour les emplois à domicile pour couvrir 50 % du coût d'un emploi. (*C'est déjà le cas avec un plafond de 12 000 euros par an qui peut monter à 18 000 euros, c'est une mesure pour les plus riches*).

"Un choc de transmission de patrimoine, tout de suite": un don défiscalisé possible tous les six ans pour les parents et les grands-parents, d'un montant maximum de 100 000 euros, et des dons défiscalisés possibles aussi tous les six ans pour les oncles, tantes et fratries. *Ainsi, un jeune issu d'une famille riche pourrait recevoir 600 000 euros tous les 6 ans de ses parents et grands-parents contre 330 000 euros tous les 15 ans actuellement. La mesure ne profiterait qu'aux familles les plus riches, celles qui peuvent donner plus 330 000 euros à chacun de leur enfant. Toute réduction des droits de transmission favorise les enfants des classes supérieures et augmente des inégalités sociales injustifiables. Pour favoriser la transmission des patrimoines, il faudrait au contraire rétablir l'ISF, augmenter la taxation des successions et des donations à partir d'un certain seuil en faisant le cumul des sommes reçues par une personne, et utiliser les sommes ainsi obtenues pour les bourses des jeunes des classes populaires et pour une allocation d'insertion des jeunes chômeurs.*

9. Un plan d'urgence pour la santé et la prise en compte du handicap

25 000 soignants supplémentaires en 5 ans à l'hôpital. Associer médecine de ville, hôpitaux publics et cliniques privées. Débureaucratiser le fonctionnement de l'hôpital. Financer les hôpitaux selon la qualité des soins. Subventionner l'installation des jeunes médecins dans les déserts médicaux. Donner plus de responsabilité aux infirmières et sages-femmes. Inciter les entreprises à employer effectivement des handicapés Améliorer les conditions de vie et de travail dans les EHPAD (*oui, bien sûr*)

10. Promouvoir les arts et la culture

Ne pas déboulonner les statues. Créer une journée fériée pour célébrer les héros français (Jeanne d'Arc, De Gaulle, Molière, Pasteur...). Développer la culture artistique à l'école.

Renforcer les lois sur le mécénat (*soit, une niche fiscale qui donne déjà lieu à des abus*).

11. Mettre fin à une gouvernance verticale, solitaire et inefficace

Une grande vague de décentralisation. Redonner leur place aux corps intermédiaires et collectivités locales. *Ce qui est contradictoire avec la volonté de Valérie Pécresse de cheffer.*

Droit de veto des maires pour l'attribution de logements sociaux. *Le programme ne comporte rien, en revanche, sur l'obligation de construire des logements sociaux.*

Peine plancher pour les agresseurs de maires.

12. Faire de nouveau rayonner la France dans le Monde

Dialogue constructif avec les États-Unis ; dialogue de fermeté avec la Russie et la Chine.

Ne plus aider la Chine (?), concentrer nos aides sur l'Afrique et la Méditerranée.

Augmenter la capacité d'intervention de notre armée. Maintenir la Nouvelle-Calédonie dans la France. Restaurer nos industries d'armement ; faire Ariane 7.

13. Europe : « Je suis pour l'Europe des nations et contre l'Europe fédérale ».

Renégocier les accords de Schengen. Stopper les flux migratoires.

Préférence européenne dans les marchés publics. Faciliter la constitution de grands groupes industriels européens. Piloter la transition numérique à la place des GAFA.

Réussir le « Green Deal ». Harmoniser les règles sociales.

Le nucléaire doit être reconnu comme une énergie verte.

Mettre fin à toutes les procédures d'élargissement, en particulier à la Turquie.

Évoquer la Constitution pour s'opposer à l'élargissement de la jurisprudence européenne. Ne plus surtransposer les directives européennes.

Supprimer les rabais de certains pays pour leur contribution au budget européen.

Respecter les règles européennes pour faire respecter la voix de la France⁵. Mais proposer de repenser la règle des 3% de déficit public en sortant les investissements liés à la défense et à la transition énergétique (*mais Valérie Pécresse ne dit rien sur la règle limitant à 60% du PIB la dette publique, ni sur l'obligation d'aller vers un déficit structurel nul*)

Défendre les licences des pêcheurs français (*mais si on admet le principe des eaux territoriales, le Royaume-Uni n'est-il pas fondé à gérer les siennes ?*)

14. Le chiffrage

Valérie Pécresse se propose de faire un Bilan du « Quoi qu'il en coûte », de dénoncer les dépenses excessives du gouvernement durant le Covid. *Mais, celles-ci ont quand même permis à la France de surmonter rapidement la crise sanitaire, alors que la politique d'austérité budgétaire de 2011-12 à laquelle Valérie Pécresse a participé en tant que ministre du Budget s'est révélée contreproductive.*

Ramener la dette vers 100 % du PIB en 10 ans. *Dans son dernier Programme de stabilité, le gouvernement actuel ne vise qu'à la stabiliser en 2027. Partant d'un déficit de 5 % du PIB en 2022 et d'une dette de 114 % du PIB, un effort budgétaire chaque année de 1 point de PIB, soit un effort cumulé de 5 points de PIB, 130 milliards, par rapport à 2022, ne permettrait que d'atteindre un ratio de dette de 107,5% en 2027. Le bilan des mesures annoncées par Valérie Pécresse serait, selon le chiffrage qu'elle présente, une amélioration du solde public de 45 milliards (1,8% du PIB) en 2027. Cela ne ferait que stabiliser le ratio de dette.*

Le chiffrage proposé ne porte que sur 2027, sans préciser la trajectoire ; il oublie beaucoup de dépenses envisagées (comme les dépenses pour les EHPAD et pour des montants beaucoup plus élevés la transition écologique). Rien n'est prévu pour l'enseignement.

⁵ Dans un article du Monde où elle présente ses positions sur l'Europe, une phrase de parfaite mauvaise foi : « La voix d'Emmanuel Macron pèserait davantage si le président français n'attendait pas l'aumône de ses partenaires pour financer son plan de relance, plan qu'il est incapable de payer lui-même faute d'avoir mené les réformes indispensables à notre pays, comme celle des retraites ». *La France n'a aucun problème pour s'endetter. Elle n'a pas vraiment besoin des fonds européens pour financer son plan de relance.*

76 milliards d'économies⁶ :

36 milliards Passage de l'âge de la retraite à 65 ans, réforme de l'assurance chômage, suppression de 200 000 fonctionnaires, suppression d'un tiers des structures paraétatiques, (selon moi, en 2027, 200 000 fonctionnaires en moins, 6 milliards ; passage à 65 ans, 18 milliards, économie assurance-chômage, 7 milliards).

22 milliards : baisse de 10 % des 150 milliards d'aide aux entreprises (sans détails), resserrement de l'AME, pas de prestation pour les étrangers avant 5 ans, réduction des aides au logement, baisse de la contribution au budget européen (*la réduction des prestations aux étrangers c'est au plus un gain de 0,4 milliard*)

15 milliards : lutte contre la fraude sociale et fiscale (*avec moins de fonctionnaires affectés à cette lutte ?*)

31 milliards de dépenses :

13 milliards pour protéger, éduquer, soigner soit **5 milliards** pour les tribunaux (dont 16 000 magistrats), **8 milliards** pour la police et la santé (dont 25 000 soignants). Rien pour l'école

14 milliards de pouvoir d'achat supplémentaire ; soit **8 milliards** pour l'augmentation de 10% des salaires nets, baisse de 50% de la résidence principale pour le calcul de l'IFI, baisse de la TVA sur l'électricité. *En fait, la hausse de 10% des salaires (sous 2,2 fois le SMIC) aurait coûté 40 milliards ; la hausse de 3% coûte 18 milliards ; 4 milliards pour les familles ; 2 milliards pour les retraités, les jeunes, les handicapés. Cela ne couvre que la hausse des basses retraites.*

4 milliards de baisse de la C3S et aménagement du territoire. *Cela ne couvre que la baisse de la C3S.*

Le chiffrage surestime les gains possibles de la lutte contre la fraude sociale et fiscale ; il sous-estime le coût de l'augmentation des salaires. Une estimation plus réaliste aboutit à 56 milliards d'économies et 44 milliards de dépenses supplémentaires. Le déficit public ne serait réduit que d'une douzaine de milliards. Le programme pèserait sur les entreprises : elles bénéficieraient de 4 milliards de baisse de la C3S, mais les aides publiques baisseraient de 15 milliards et elles seraient incitées à augmenter les salaires de 7%. Le programme serait globalement neutre pour les ménages : d'un côté, ils souffriraient de la baisse de 150 000 du nombre de fonctionnaires, du report de l'âge de la retraite, de la baisse des prestations chômage ; de l'autre, ils bénéficieraient des mesures pour les familles, pour les basses retraites, de la hausse des salaires. Un programme qui vise à une forte réduction de la dette publique ne peut réduire massivement les impôts des entreprises et augmenter le revenu des ménages.

⁶ 5 milliards ne sont pas explicités.

Pour conclure

Le programme de Valérie Pécresse est centré sur la lutte contre l'immigration et la garantie de sécurité intérieure. Valérie Pécresse a trouvé des propositions chocs (les 10 % de hausses des salaires nets financés par la baisse des cotisations sociales, la baisse de 200 000 fonctionnaires) qui ne sont pas réalistes. La forte baisse des droits de succession n'est pas souhaitable. Par contre, son programme est réactionnaire en matière sociétale et manque de dynamisme en ce qui concerne la réduction de la dette (*heureusement*), la transition écologique et le système productif.